

**Ville de gravigny**

[www.ville-gravigny.fr](http://www.ville-gravigny.fr)



# BUDGET 2021

Rapport d'Orientation Budgétaire

*Débat d'orientation Budgétaire*

*Lundi 1<sup>er</sup> février 2021*

## Qu'est-ce que le DOB ?

Dans les collectivités de plus de 3.500 habitants, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir. Dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif (article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales), les conseillers municipaux sont invités à débattre, à partir de l'évolution du contexte financier et budgétaire, des orientations proposées pour l'élaboration du budget à venir.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3.500 habitants, prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales (Art L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1 et L.5211-36 du CCGT).

Une note de synthèse (Rapport d'Orientation Budgétaire - ROB) doit comprendre des informations sur l'analyse prospective, sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement, sur son évolution et enfin l'évolution envisagée des taux d'imposition.

Comme les années passées, il sera regardé succinctement la situation économique internationale puis nationale avant de se consacrer plus longuement sur le cas de la collectivité.

En février dernier, dans sa présentation des items internationaux et nationaux, le Rapport d'Orientation Budgétaire n'évoquait même pas la crise sanitaire qui pourtant se profilait en Chine mais dont les conséquences économiques mondiales étaient loin d'être appréhendées.

Après le choc, l'économie mondiale évolue cahin-caha, au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Après un premier confinement catastrophique, une légère embellie à l'été, l'automne a vu de nouveaux confinements et une nouvelle chute de l'activité économique mondiale et surtout une grande incertitude pour 2021, la seule lueur d'espoir étant l'arrivée progressive des vaccins.

En France, l'année 2020 aura connu un recul historique de l'activité économique de près de 9%, les prévisions pour l'année sont difficiles à établir et peu d'experts s'y risquent.

Selon un scénario favorable de la Banque de France, nous aurions un fort rebond de l'économie française en 2021 et 2022 avec une croissance du PIB respectivement de 7 et 5%. La France devra donc attendre mi 2022 pour retrouver le niveau d'activités économiques qui était le sien fin 2019.

Un phénomène semble inéluctable : la forte augmentation du chômage en 2021. Dans une simulation optimiste de la Banque Centrale, le taux de chômage pourrait atteindre 10,4% de la population active soit une augmentation de + 1,7% !

Rapidement l'Etat a été contraint de prendre des mesures d'urgence pour contenir cette crise. Au delà de ces mesures, le gouvernement a lancé en septembre un plan de relance sur les années 2021 et 2022 de 100 milliards d'euros financés à hauteur de 40 milliards par l'Europe. Trois axes ont été retenus : l'écologie, la compétitivité et la cohésion, visant à soutenir l'activité et minimiser les effets à long terme de la crise sanitaire. Ces importants soutiens économiques seront financés par emprunt.

L'inflation devrait demeurer faible en 2021 quoique guidée par les prix du pétrole : après 1,1% en 2019, 0,5% prévue en 2020, elle devrait se situer à 0,6% en 2021.

Sous le double effet de la baisse d'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8% du PIB selon le 4<sup>ème</sup> projet de Loi de Finances pour 2020. Pour 2021, le gouvernement prévoyait, dans le Projet de Loi de Finances, une baisse du déficit public à 6,7 % du PIB et une dette publique à 116,2 % du PIB.

Le seul indicateur positif dans ce tableau est le maintien de taux d'intérêt extrêmement bas, situation qui devrait perdurer compte tenu du peu d'inflation constaté.

Au niveau local, alors que la nouvelle équipe municipale était à peine élue et non installée, il a fallu s'adapter : gérer la fermeture puis la réouverture des écoles, mettre en place les protocoles sanitaires avec souvent incohérences et manque d'informations, protéger les agents tout en assurant une continuité du service public, accompagner les plus fragiles et demeurer à l'écoute de la population.

Nous avons du également, dans l'urgence, s'équiper en gel hydrol alcoolique, en masques, gants, plexiglass ...

Tout ces achats ont représenté un coût, non prévu lors de l'élaboration du budget, de 20.660 €.

La commune a également perdu des recettes :

- Non perception de la TLPE (Taxe Locale sur les Publicités Extérieures) : - 10.500 €
- Non location des salles d'activités (estimation par rapport à 2019) : - 40.000 €

Certes la commune n'a pu organiser des manifestations qui avaient été prévues à l'article « Fêtes et Cérémonies » et la subvention municipale n'a pas été versée au Comité des Fêtes, la traditionnelle fête de juin ayant été annulée.

Bien évidemment, ces chiffres sont à relativiser par rapport aux pertes humaines enregistrées et à la détresse sociale et humaine que la planète connaît depuis près d'un an.

Comme annoncé, le processus de la suppression de la Taxe d'Habitation a été engagé et dès 2021, pour les communes, la perte de recettes qui en résultera sera compensée par le transfert de la part départementale de Taxe Foncière sur les propriétés bâties.

Il est prévu un coefficient correcteur qui permettra de compenser à l'euro près les collectivités territoriales.

Pour Gragny, des sommes similaires à l'an passé seront donc prévues car il est à craindre que nous ne disposions pas des bases précises avant le vote du budget.

Ainsi, il sera proposé pour cette première année encore floue sur ces transferts, de maintenir les taux communaux d'imposition pour 2021 (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur le bâti et le non bâti) .

## Les dépenses de fonctionnement :

	Chapitre 011 Charges à caractère général	Chapitre 012 Frais de personnel	Chapitre 65 Charges de gestion courante
2016	598.360 €	1.314.355 €	812.982 €
2017	622.096 €	1.334.355 €	799.070 €
2018	652.915 €	1.288.362 €	720.586 €
2019	637.611 €	1.252.232 €	674.625 €
<b>2020</b>	<b>772.374 €</b>	<b>1.251.579 €</b>	<b>696.102 €</b>

### Les charges à caractère général (Chapitre 011)

Elles augmentent fortement par rapport à l'an passé conséquence de fournitures qu'il a fallu acheter dans le cadre de la crise sanitaire du COVID,19 et surtout des frais engendrés par l'incendie de l'école maternelle en partie compensés par l'indemnité de l'assurance.

Si la crise sanitaire n'a pas permis de mettre en place certaines obligations en matière de contrôles électriques, des jeux de l'air, des défibrillateurs ; ceux-ci devront être reportés sur le budget 2021.

En 2020, il a été travaillé sur la téléphonie permettant de réduire nos dépenses et d'avoir plus de clartés dans le suivi des factures et des consommations.

Compte tenu de notre sinistralité, il est à craindre que nos assurances augmentent conséquence de nombreux sinistres déclarés : effractions écoles, restaurant scolaire, Maison des Solidarités, incendie de l'école maternelle ...

## Les frais de personnel (Chapitre 012)

Ils sont constants par rapport à l'an passé. Un poste a été pérennisé au sein des services techniques. Il n'a pas été pourvu au poste de chargé de communication, cela sera une priorité de l'année 2021.

La commune connaîtra au second semestre 2021 et en début 2022, trois départs en retraite dont deux responsables de service.

La Loi de transformation de la Fonction Publique votée en août 2019 oblige les agents des collectivités locales à effectuer 1.607 heures par an, pour être en équité avec la fonction publique d'Etat, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. L'année 2021 sera donc une année de travail pour réaliser cet objectif en examinant les particularités de chaque service.

## Les charges de gestion courant (Chapitre 65)

Lors de l'élaboration du budget 2020, ce chapitre augmentait déjà de manière non négligeable avec une hausse de 46.327 € de la participation de la commune aux budgets CCAS-SAAP. Cette augmentation était due au remplacement nécessaire d'un agent en arrêt maladie et au déficit à combler du budget SAAP.

Par contre la subvention au Comité des fêtes (16.000 €) n'a pas été versée à cette association faute de manifestations. Le bon encaissement des factures de cantine a permis de ne pas verser la totalité de la participation prévue pour la Caisse des Ecoles et ce malgré la baisse de fréquentation liée au confinement.

Le prochain compte administratif permettra également de constater la baisse de l'article des indemnités des élus, conséquence de la volonté de ces derniers de baisser le montant de leurs indemnités.

S'il n'y a pas d'inquiétudes à avoir sur les prochains budgets de la Caisse des Ecoles, il conviendra d'être vigilant sur le budget du SAAP, toujours très incertain en fonction du nombre de bénéficiaires, des heures allouées et des évolutions attendues de la Loi sur la Dépendance. Par ailleurs, la crise sanitaire actuelle et la crise économique qui en découle justifient un renforcement des actions du CCAS et d'une écoute de plus en plus importante à destination des populations les plus défavorisées.

Malgré la crise sanitaire et les périodes de confinement, **les prévisions d'investissement** ont été tenues et de nombreux travaux ont été réalisés en 2020 pour un montant de près de **580.000 €** :

- Travaux aux écoles avec réfection d'une partie de la toiture et réfection de classes et couloirs (sols, murs),
- Réfection de la toiture du complexe sportif,
- Nouvel éclairage dans la grande salle du complexe sportif,
- Mise en conformité de la sécurité incendie de la salle Philipe,
- Installation d'une alarme à la Maison des Solidarités.

Ces travaux ont pu bénéficier de subventions du Conseil Départemental de l'Eure et de fonds de concours de l'agglomération. Dans le cadre du plan de relance initié par l'Etat, la commune a pu bénéficier pour ces dossiers de nouvelles subventions qui ont ainsi réduites la charge résiduelle pour la commune.

Sans impacter les finances communales, l'agglomération « Evreux Portes de Normandie » a (enfin) réalisé les travaux sur le réseau d'eaux pluviales pour éviter les eaux qui stagnaient, en cas de fortes pluies, sur l'avenue Aristide Briand dans le secteur des rues Pierre Sémard et Pierre Brossolette.

Enfin, il a été réalisé, en partenariat avec le SIEGE 27, les travaux d'enfouissement des réseaux et de l'éclairage public rue Blanche Barchou et rond-point Blanche Barchou.

Rappelons enfin que le 16 juillet dernier un incendie criminel ravageait un tiers environ de l'école maternelle. L'émoi et la stupeur passés, il a fallu se mobiliser pour assurer une rentrée correcte avec l'installation provisoire d'une classe mobile. La rentrée de septembre s'effectuait dans les meilleures conditions possibles.

En même temps, c'est près de 180.000 € de travaux de remise en état qui étaient engagés après les expertises d'usage avec notre assurance.

Le 4 janvier 2021, moins de six mois après l'incendie, les deux classes concernées rentraient dans des locaux **neufs** bien appréciées des enfants, des enseignants, du personnel communal et des parents d'élèves,

## Les projets 2021 :

- La municipalité a décidé de s'engager dans un plan d'équipement en vidéo-protection visant notamment à protéger les bâtiments et lieux publics. Plusieurs caméras pourraient être installées dès cette année et la procédure est d'ores et déjà lancée pour établir un diagnostic de sécurité pour ensuite élaborer un dossier de demande de subvention tant auprès de l'Etat (FIPD) que du Conseil Départemental ou de l'agglomération.
- Afin que les projets du programme électoral se concrétisent, des crédits d'études seront budgétisés pour montage de dossiers. Un des premiers dossiers sera l'extension du complexe sportif afin de proposer une nouvelle salle qui se substituera à la salle d'activités de la rue d'Aviron vétuste et énergivore.
- La salle de restauration pour les élémentaires sera entièrement rénovée pour améliorer l'accueil et le repas des enfants. Outre la réfection des peintures, il sera amélioré l'acoustique de cette salle qui accueille chaque jour plus de 200 rationnaires.
- Les conditions d'accès à l'école maternelle seront améliorées avec création d'un chemin d'accès digne de ce nom et installation d'un nouveau portail.
- Poursuite de l'enfouissement des réseaux et éclairage public dans le cadre des programmes du SIEGE en continuité de la rue Blanche Barchou et installation de mâts autonomes solaires pour améliorer la sécurité des passages piétons notamment sur l'avenue Aristide Briand.
- Travaux de sécurisation de la forêt de Gravigny en partenariat avec les autres communes pour limiter les accès aux véhicules et éviter les dépôts sauvages d'ordures.
- Seconde tranche de remplacement de volets à la salle Gérard Philipe.
- Poursuite de l'équipement informatique des écoles.
- Acquisition d'un véhicule benne destiné aux Services Techniques de la commune.



Afin de financer ces travaux, des demandes de subventions et fonds de concours seront adressées tant au Conseil Départemental de l'Eure qu'à l'agglomération « Evreux Portes de Normandie ».

Annoncée lors du Conseil Municipal du 9 novembre 2020, 2021 verra la mise en place des budgets participatifs, démarche initiée par la collectivité qui permet aux habitants de s'impliquer dans les choix budgétaires de la commune en proposant des projets d'intérêt général. C'est une somme d'environ 20.000 € qui sera consacrée à ces budgets participatifs soit environ 5 € par habitant. Ainsi, les habitants pourront devenir de véritables acteurs de la vie communale.

Pour toujours être plus proche de la population et mieux communiquer, la commune proposera très prochainement un mode de communication innovant par SMS et messagerie. La population pourra recevoir par alerte SMS des annonces importantes et urgentes : alertes météo, incident grave sur le territoire communal ... Par contre, par l'envoi d'un mail, les habitants pourront être informés d'événements culturels ou sportifs, de réunions ou de manifestations ...

Sans conséquence sur le budget communal, l'agglomération « Evreux Portes de Normandie » procédera aux travaux de voirie tant attendus rue Jacques Brel. C'est la totalité de cette rue qui sera refaite : trottoirs, chaussées, zones de stationnement et espaces verts.

Au niveau des recettes d'investissement, les sommes reçues en 2020, au titre de la TAM (Taxe d'Aménagement) ont été plus importantes que celles prévues : 46.203 € au lieu de 24.600 € conséquence de nouvelles constructions et du solde de la construction du nouveau LIDL. Compte tenu des délais d'encaissement de ces sommes, il conviendra d'être vigilant mais la construction de la nouvelle surface commerciale à l'emplacement de l'ancien garage IVECO devrait nous réserver de nouvelles recettes.

Par ailleurs, si le FCTVA sera plus conséquent sur cet exercice budgétaire, il permettra de solder le prêt relatif TVA contracté pour les travaux sur l'avenue Aristide Briand (RD,155).

## La trésorerie de la commune :

La trésorerie de la commune s'élevait au 1<sup>er</sup> janvier 2021 à 587.518,50 €.

Malgré la réalisation de la quasi-totalité des programmes d'investissement et alors qu'une crainte pouvait exister sur la fin de l'année, il n'a pas été sollicité la mise en place d'une ligne de trésorerie en 2020.

Il est à noter que les subventions de l'Etat, du Conseil Départemental et les fonds de concours de l'agglomération ont été, en partie, versés rapidement sur l'exercice 2020, quelques semaines après les demandes de versement ce qui a évité de trop grands à-coups de trésorerie.

Il en a été de même pour les indemnités du sinistre de l'école maternelle qui ont été versées au fil des travaux avec juste un reliquat de l'ordre de 35.000 € à solder à la fin des travaux.

Les allocations de compensation versées par l'agglomération « Evreux Portes de Normandie » qui intègrent depuis 2020 l'ancienne Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) ont été versées mensuellement lissant ainsi les recettes.

Seule une subvention de cette même agglomération d'un montant de 27.270 € reste à percevoir pour l'aménagement des quais bus réalisés en 2019 suite aux travaux sur l'avenue Aristide Briand.

Comme pour les autres exercices, dès le début de l'année, nous devons être vigilants sur notre trésorerie afin d'assumer sans difficultés les grosses échéances de prêts du mois de juin qui s'élève à près de 250.000 € !

Cette vigilance nécessaire de notre trésorerie nous contraint à lisser sur l'année certaines dépenses comme les participations (SDIS, Syndicats Intercommunaux, CCAS-SAAP et Caisse des Ecoles) et les subventions aux associations.

Les budgets CCAS-SAAP et Caisses des Ecoles disposent de leurs propres trésoreries qui sont beaucoup plus tendues en raison de recettes plus décalées. Afin d'honorer factures et payes des agents, la commune doit effectuer des versements réguliers vers ces budgets dans la limite des crédits prévus au budget.

## L'endettement de la commune :

La commune n'a pas contracté de nouvel emprunt en 2020

Ainsi la charge d'emprunt s'élèvera pour 2021 :

Total annuités	Capital	Intérêts
508.833,45 €	358.824,31 €	150.009,14 €

Rappel pour 2019 :

Total annuités	Capital	Intérêts
456.107,46 €	292.225,02 €	163.882,44 €

En 2021, la commune aura à rembourser l'emprunt relai TVA contracté pour les travaux de l'avenue Aristide Briand en 2019, Ce remboursement sera compensé par une recette plus importante du FCTVA. 67.000 € seront à rembourser en capital et 40,20 € en intérêts.

Si on retranche cet emprunt on constate que le coût de la dette baissera sur le prochain budget par rapport à l'an passé : - 400,71 € en capital (section d'investissement) et - 13.913,50 € en intérêts (section de fonctionnement).

La commune continue donc à se désendetter sans pour cela ne plus investir.

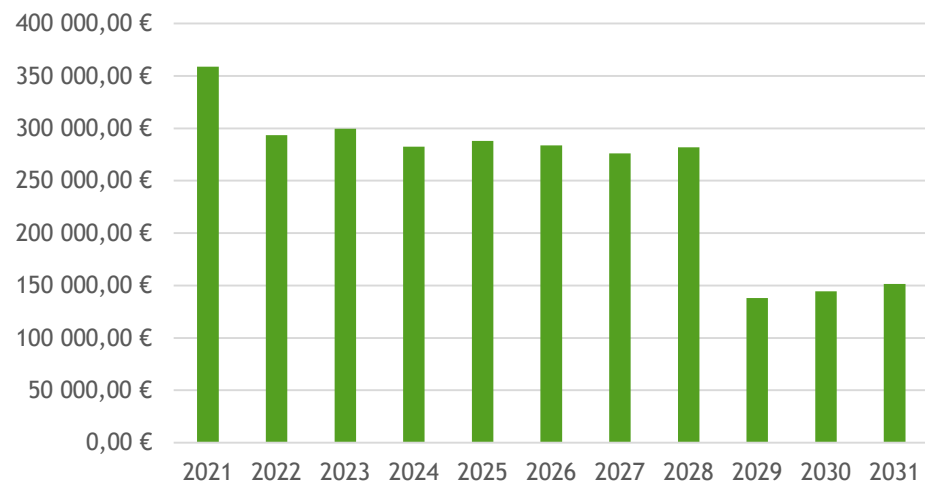
2019 : Encours de la dette par habitant = 893 €

2014 : Encours de la dette par habitant = 1.138 €

Néanmoins nous demeurons au dessus de la moyenne de la strate de communes de 3.500 à 5.000 habitants qui s'élevait pour 2019 à 751 € par habitant.

## Quelques chiffres ...

Evolution du capital - Besoin de financement	
2021	358 824,31 €
2022	293 412,74 €
2023	299 576,41 €
2024	282 442,46 €
2025	288 115,93 €
2026	283 870,03 €
2027	276 117,65 €
2028	282 040,57 €
2029	138 038,63 €
2030	144 568,51 €
2031	151 425,07 €



Les premiers résultats :

	2019	2020
Dépenses de fonctionnement	2.819.186,04 €	2.976.585,21 €
<b>Total</b>	<b>2.819.186,04 €</b>	<b>2.976.585,21 €</b>
Recettes de fonctionnement	3.310.207,25 €	3.519.625,54 €
Excédent reporté	128.180,10 €	210.293,91 €
<b>Total</b>	<b>3.438.387,35 €</b>	<b>3.729.919,45 €</b>
<b>Résultat</b>	<b>619.201,31 €</b>	<b>753.334,24 €</b>
	2019	2020
Dépenses d'investissement	972.852,87 €	580.790,94 €
Déficit reporté	89.082,06 €	183.253,40 €
<b>Total</b>	<b>1.061.934,93 €</b>	<b>764.044,34 €</b>
Recettes d'investissement	878.681,53 €	650.723,64 €
<b>Total</b>	<b>878.681,53 €</b>	<b>650.723,64 €</b>
<b>Résultat</b>	<b>-183.253,40 €</b>	<b>-113.320,70 €</b>
Solde des restes à réaliser	+24.346,00 €	+40.488,00 €